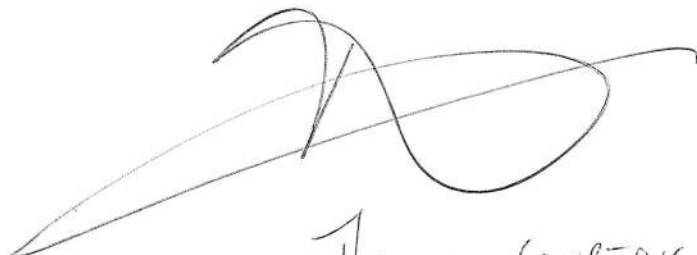


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - 15408 - 2012 B 03974 - 753 886 092 - FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

FPE FINANCIÈRE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Certifié conforme le 02/07/2024



Thomas COURTOIS
Président

Table des matières

BILAN-ACTIF	3
BILAN-PASSIF	4
HORS BILAN	5
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	7
I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
II - PRINCIPES ET MÉTHODES	8
a) PRÉSENTATION DES COMPTES	8
b) PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES	8
c) COMPTES DE BILAN	8
ACTIF	8
- Créances sur les établissements de crédit	8
- Opérations avec la clientèle	9
- Obligations et autres titres à revenu fixe	9
- Portefeuille titres	9
Titres de placement	9
Titres de participations	9
Autres immobilisations financières	9
- Immobilisations corporelles et incorporelles	10
- Autres actifs	10
- Comptes de régularisation	10
PASSIF	11
- Autres passifs	11
- Comptes de régularisation	11
- Provisions pour risques et charges	11
- Provisions pour indemnités de fin de carrière	11
- Capitaux propres hors FRBG	11
d) COMPTES HORS BILAN	12
- Engagements de financement	12
- Engagements de garantie	12
- Engagements sur titres	12
e) COMPTE DE RÉSULTAT	12
- Intérêts et produits assimilés	12
- Intérêts et charges assimilées	12
- Commissions nettes	12
- Charges générales d'exploitation	12

- Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	12
- Coût du risque.....	13
III - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	13
Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit	13
Note 2 : opérations avec la clientèle	14
Note 3 : actions et autres titres à revenu variable.....	15
Note 4 : Parts dans les entreprises liées	16
Note 4 bis : tableau des filiales et participations	17
Note 5 : immobilisations incorporelles et corporelles.....	17
Note 6 : autres actifs et autres passifs	17
Note 7 : comptes de régularisation	18
Note 8 : provisions	19
Note 9 : variation des capitaux propres et assimilés.....	19
Note 10 : engagements hors bilan	19
Note 11 : maturités – répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir.....	20
Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'exigibilité	21
Note 12 : détail du Produit Net Bancaire.....	22
Note 13 : Détail du résultat d'exploitation	23
IV - AUTRES INFORMATIONS	24
- Configuration du capital	24
- Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle	24
- Transactions avec les parties liées	24
- Effectifs	24
V - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	24

BILAN-ACTIF

Montants en €

ACTIF	Notes	31/12/2023 TOTAL	31/12/2022
Caisse, Banques Centrales, CCP		0	0
Effets Publics et Valeurs assimilées		0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	887 975 926	890 217 335
Opérations avec la Clientèle	2	4 081 570	5 718 566
Obligations et Autres Titres à revenu fixe		0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	0	0
Participations et Autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les Entreprises liées / Dotations des Succursales à l'étranger		0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat		0	0
Location Simple		0	0
Immobilisations incorporelles	5	26 987 018	17 615 720
Immobilisations corporelles	5	6 309 463	6 516 744
Capital souscrit non versé		0	0
Actions Propres		0	0
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Autres Actifs	6	18 909 059	8 797 153
Comptes de Régularisation	7	31 648 021	52 954 868
Total actif		975 910 857	981 820 386

BILAN-PASSIF

Montants en €

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1	136 407 203	234 450 436
Opérations avec la Clientèle	2	756 511 965	685 501 281
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres Passifs	6	38 963 589	22 237 928
Comptes de Régularisation	7	1 820 232	5 729 586
Comptes de négociation et dé règlement		0	0
Provisions pour Risques et Charges	8	5 396 094	6 479 085
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		0	0
Capitaux Propres Hors FRBG	9	36 811 773	27 422 071
Capital souscrit		770 440	770 440
Primes d'Emission		45 982 679	45 982 679
Réserves		77 044	77 044
Ecart de Réévaluation		0	0
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau (+/-)		-9 376 787	-19 950 352
Résultat en instance d'affectation		-10 856 484	0
Résultat de l'exercice (+/-)		10 214 881	542 260
Total passif		975 910 857	981 820 386

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

HORS BILAN

Montants en €

HORS-BILAN	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie	10	811 050	811 050
Engagements sur titres		0	0

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en €

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	12	20 081 966	4 278
- Intérêts et charges assimilés	12	7 074	14 976
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		0	0
+ Produits sur opérations de location simple		0	0
- Charges sur opérations de location simple		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
+ Commission (produits)	12	199 278 465	159 130 823
- Commissions (charges)	12	33 091 593	26 458 803
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	12	14 505 928	10 816 064
PRODUIT NET BANCAIRE		171 755 836	121 845 258
- Charges générales d'exploitation	13	129 021 898	104 128 145
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	13	7 178 865	4 725 944
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		35 555 073	12 991 168
+/- Coût du risque	13	-19 746 729	-12 335 989
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 808 343	655 179
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		15 808 343	655 179
+/- Résultat exceptionnel		0	0
+/- Impôt sur les bénéfices	13	5 595 462	112 919
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		10 214 881	542 260

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nickel a continué en 2023 sa forte croissance en France et à l'internationale avec 3.7millions de clients à fin décembre 2023 en Europe:

- En France, le réseau de buralistes installés est passé de 6.900 points de vente fin décembre 2022 à 7.400 fin décembre 2023.
- Sur l'année 2023, 618.000 personnes ont ouvert un compte de paiement dans les livres de la Société (un "Compte Nickel") en France, portant la totalité des ouvertures de comptes depuis le lancement de l'activité de la Société à plus de 3.5 millions de Comptes Nickel fin décembre 2023.
- A l'international, le réseau se développe également à travers la présence de Nickel dans 1 700 points de vente en Espagne, 300 points de vente en Belgique, 425 points de vente au Portugal et 180 points de vente en Allemagne
- La croissance du parc de clients continue également en Europe avec l'ouverture de 140 000 comptes en Espagne, 9 000 comptes en Belgique, 12 500 comptes au Portugal et 1 800 comptes en Allemagne.

Cette croissance se reflète au niveau du compte de résultat :

- Augmentation du Produit Net Bancaire de 41% couplé à la continuité de nos investissements
- Un résultat positif de 10 214 881 euros

L'année 2023 a été également celle de changements majeurs :

- Évolution constante de l'offre proposé aux clients autour du paiement digital (Apple Pay) et la personnalisation de la carte avec My Nickel
- Diversification de l'offre à travers des pilotes sur l'offre de Crédit ou Assurance.
- Lancement commercial de la succursale en Allemagne
- Mise en place d'une convention de rémunération de nos dépôts

II - PRINCIPES ET METHODES

a) **PRÉSENTATION DES COMPTES**

La SAS F.P.E. a un statut d'établissement de paiement, ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français.

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes et au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Pour les comptes individuels, sera appliqué à F.P.E. l'ensemble des dispositions applicables aux établissements de crédit.

b) **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

c) **COMPTES DE BILAN**

ACTIF

- Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Du fait de son statut d'établissement de paiement et conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier relatif à la protection de la clientèle, FPE doit cantonner les fonds reçus de la clientèle sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit.

- Opérations avec la clientèle

Les créances impayées sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2221-9 du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Une dépréciation de créance individualisée est constatée dès lors qu'en date d'établissement des comptes le recouvrement des sommes débitées est compromis.

Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées de l'encours des comptes.

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

- Portefeuille titres

Ce poste est régi par les articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC 2014-07, qui précisent les champs d'application et définitions des titres.

Titres de placement

L'ensemble de ce portefeuille est comptabilisé en titres de placement. Ainsi conformément aux articles 2331-1 à 2332-4, les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène de titres. Les plus ou moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de participations

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou d'acquisition, nette des amortissements cumulés.

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément :

	<i>Durée</i>	<i>Méthode</i>
Frais de développement	3 à 5 ans	L
Logiciels et programmes informatiques	5 ans	L
Agencements et installations	5 ans	L
Matériel de sécurité	6 ans et 6 mois	L
Matériel informatique	3 à 5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

L : linéaire

A chaque clôture des comptes, FPE apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- Autres actifs

Ce poste regroupe principalement les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les immobilisations financières.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les règles de classification des créances sont conformes au règlement n° 2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 (déclassement dès 90 jours de retard de règlement).

Ces créances sont classées sous quatre catégories :

- Créances clientes saines Créances pour lesquelles l'antériorité est inférieure à trois mois et sur lesquelles aucun risque de non-recouvrement n'a été identifié ;
- Créances restructurées : suite à un accord de remboursement avec le débiteur, peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale ;
- Créances douteuses : il s'agit des créances qui sont soit impayées depuis au moins trois mois, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non-recouvrement.
- Créances douteuses compromises : il s'agit des créances douteuses pour lesquelles la société considère que la situation est irrémédiablement compromise et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

- Comptes de régularisation

Sous ce chapitre sont enregistrées les charges comptabilisées d'avance.

Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance.

PASSIF

- Autres passifs

Ce poste regroupe principalement les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs.

- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation passif sont principalement constitués de prélèvements rejetés.

- Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03.

Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite et les provisions pour risques et charges.

- Provisions pour indemnités de fin de carrière

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée et comptabilisée en application de la recommandation ANC 2013-02 suivant le régime des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses prises pour calculer la provision indemnités de fin de carrière (IFC) au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2%
- Taux d'inflation : 2,3%

- Taux de charges sociales patronales :

Société	Cadres	Non cadres
FPE NICKEL	57%	44%

- Capitaux propres hors FRBG

Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

d) **COMPTES HORS BILAN**

- Engagements de financement

Néant au 31 décembre 2023.

- Engagements de garantie

BNP Paribas est caution solidaire de FPE auprès de PFO (bailleur locaux Nantes) pour les obligations de FPE au titre du bail commercial.

- Engagements sur titres

Néant au 31 décembre 2023.

e) **COMPTE DE RÉSULTAT**

- Intérêts et produits assimilés

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe
- Les autres intérêts et produits assimilés (dont notamment la rémunération des dépôts clients)

- Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

- Commissions nettes

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers.

Figurent notamment à ce poste, les commissions perçues en qualité d'intermédiaire pour des opérations de placement, les commissions qualifiées de conseil et les commissions administratives de référencement.

- Charges générales d'exploitation

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

- Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Conformément à l'article R123-198 du code de commerce, le montant total des honoraires aux commissaires aux comptes est réparti comme suit :

Nature	Montant
Audit des comptes FPE	122 595
Autres prestations	60 500
Total	183 095

- Coût du risque

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

III - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit

NOTE N° 1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2023	2022
COMPTES A VUE	887 975 926	890 217 335
Dont comptes de cantonnement	757 660 694	685 490 006
Dont comptes à vue	130 315 232	204 727 329
COMPTES ET PRÊTS A TERME	0	0
TOTAL	887 975 926	890 217 335
REPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR		
JUSQU'À 3 MOIS	887 975 926	890 217 335
DE + DE 3 MOIS À 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS À 1 AN		
DE + DE 1 AN À 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	887 975 926	890 217 335

NOTE N° 1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2023	2022
COMPTES A VUE	136 407 203	234 450 436
Dont comptes à vue	136 407 203	234 450 436
COMPTES ET PRÊTS A TERME	0	0
TOTAL	136 407 203	234 450 436
REPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR		
JUSQU'À 3 MOIS	136 407 203	234 450 436
DE + DE 3 MOIS À 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS À 1 AN		
DE + DE 1 AN À 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	136 407 203	234 450 436

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Note 2 : opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes de dépôts correspondant au cantonnement à l'actif.

NOTEN° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2023	2022
CREDITS A LA CLIENTELE	4 081 370	5 718 566
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 738 697	5 134 281
VALEURS NON IMPUTEES	1 342 673	584 285
CREANCES DOUTEUSES Cotisations	19 608 499	7 876 996
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-19 608 499	-7 876 996
CREANCES RATTACHEES	0	0
TOTAL	4 081 370	5 718 566
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	4 081 370	5 718 566
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	4 081 370	5 718 566

NOTEN° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE PASSIF	2023	2022
DETTES A LA CLIENTELE	756 511 965	685 501 281
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	748 835 827	679 607 522
AUTRES SOMMES DUES EN INST ANCE D'AFFECTATION	7 676 138	5 893 759
DETTES RATTACHEES	0	0
TOTAL	756 511 965	685 501 281
REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	756 511 965	685 501 281
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	756 511 965	685 501 281

En 2023, 2 549 k€ ont été dépréciés au titre des cotisations partielles.

Note 3 : actions et autres titres à revenu variable

En euros

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE				
(En euros)				
ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustements de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2023	12/2023	12/2023	12/2022
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0		0	0
Titres d'investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

Note 4 : Parts dans les entreprises liées

En euros

Libellé	12/2023	12/2022
Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Provision pour dépréciation Parts dans des SCI de promotion TOTAL IMMOB. FINANCIERES		

RUBRIQUES	Valeurs brutes début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Parts dans des SCI de promotion			
TOTAL immobilisations financières :			

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Diminutions par virements	Diminutions par cessions	Valeurs brutes fin d'exercice	Réévaluations légal es
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Ajustements de Valeurs début d'exercice	Diminutions par cessions	Augmentations de l'exercice	Ajustements de Valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Note 4 bis : tableau des filiales et participations

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et Reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales détenues à + de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Participations détenues à + de 10% et de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Autres Filiales et Participations	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	

Note 5 : immobilisations incorporelles et corporelles

NOTEN° 5 IMMOBILISATIONS	2023	2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 309 463	6 516 744
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 804 666	13 082 287
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-8 495 204	-6 565 543
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 185 998	15 461 084
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 620 362	20 646 245
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-10 434 364	-5 185 161
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 021	2 154 636
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 021	2 154 636
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	33 296 481	24 132 464

Note 6 : autres actifs et autres passifs

NOTE N° 6 AUTRES ACTIFS	2023	2022
DEBITEURS DIVERS	18 909 059	8 797 153
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	7 059 616	455 088
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	938 294	1 385 203
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	21 475	32 216
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	4 396 121	438 765
AUTRES DEBITEURS DIVERS	5 322 503	4 774 871
COMPTES DE STOCK ET EMPLOIS DIVERS	1 171 050	1 711 012
TOTAL	18 909 059	8 797 153

NOTE N° 6 AUTRES PASSIFS	2023	2022
CREDITEURS DIVERS	38 963 589	22 237 928
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	17 441 287	11 129 074
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	11 473 867	7 131 047
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES	3 625 298	1 807 677
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	6 787 413	1 708 579
AUTRES CREDITEURS DIVERS	-364 276	461 551
TOTAL	38 963 589	22 237 928

Note 7 : comptes de régularisation

NOTEN° 7 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	2023	2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 452 639	2 806 740
PRODUITS A RECEVOIR	6 699 608	9 247 224
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	21 495 774	40 900 905
TOTAL	31 648 021	52 954 868

NOTEN° 7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	2023	2022
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
CHARGES A PAYER	1 626 988	2 588 430
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	193 244	3 141 155
TOTAL	1 820 232	5 729 586

L'ensemble des comptes relatifs aux comptes SEPA/Rejets sont traités en net. Le solde net est débiteur et donc classé en comptes de régularisation Actif.

La position du compte de cantonnement et des comptes clients représente une situation arrêtée à un instant T. Nickel traitant les opérations en temps réel, un compte de régularisation de cantonnement a été créé en 2020 pour représenter l'écart des opérations enregistrées sur les comptes clients dans l'outil de Core Banking Cobalt, mais pas encore comptabilisées.

Ce compte de régularisation de cantonnement (16 M€) a été classé sous le poste comptes de régularisation divers débiteurs FPE France.

Note 8 : provisions

NOTE N° 8 PROVISIONS	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2023
PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0	0	0	0
INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE	171 679	106 355	-22 028	0	256 006
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	6 307 405	11 480 966	-12 648 283	0	5 140 088
<i>dont litiges clients</i>	220 090	104 755	-73 170		251 674
<i>dont litiges salariés</i>	181 407	20 000	-24 769		176 639
<i>dont fraudes</i>	724 722	4 442 022	-3 770 927		1 395 817
<i>dont suspens</i>	531 354	327 024	-761 700		96 678
<i>dont autres</i>	662 365	739 237	-711 671		689 931
<i>dont autres incidents</i>	106 175	0	-51 294		54 881
<i>dont Comptes Débiteurs</i>	2 881 292	4 969 396	-6 254 753		1 595 935
<i>dont Amendes et pénalités</i>	1 000 000	878 533	-1 000 000		878 533
TOTAL	6 479 085	11 587 321	-12 670 312	0	5 396 094

Note 9 : variation des capitaux propres et assimilés

NOTE N° 9 CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	31/12/2023
(En euros)					
CAPITAL	770 440				770 440
PRIMES D'EMISSION	45 982 679				45 982 679
RESERVE LEGALE	77 044				77 044
AUTRES RESERVES	0				0
REPORT A NOUVEAU	-19 950 352	11 398 744			-9 376 787
RESULATAT DE L'EXERCICE	542 260	-11 398 744		10 214 881	-641 603
TOTAL	27 422 071	0	0	10 214 881	36 811 773

Le capital social de la Société s'élève à un montant de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440 €) Euros divisé en sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770.440) actions ordinaires de 1 Euro de valeur nominale, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées en totalité.

Note 10 : engagements hors bilan

NOTE N° 10 ENGAGEMENTS HORS BILAN	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	811 050	811 050
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	811 050	811 050

Note 11 : maturités – répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir

NOTE 11. MATURITES – RÉPARTITION DES EMPLOIS, DES RESSOURCES ET DES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

EMPLOIS	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DÉTIRÉS O RRIEET OPÉRATIONS INTERBANKAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
CONCOURS À LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
Prêts à terme à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiale ≤ 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France ou à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiale > 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à la Banque de France ou créances hypothécaires visées à l'article L. 515 14 du Code monétaire et financier	-	-	-	-	-	-
Créances refinancées à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non mobilisables ou non refinancées	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et assimilées (en cours financier)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Opérations de location simple (en cours financier)	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension brève	-	-	-	-	-	-
Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Autres institutions financières	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables détenus en portefeuille	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et la CDC	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
FRÈS SUBORDONNÉS À TERME	-	-	-	-	-	-

RESSOURCES	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DÉTIRÉS O RRIEET OPÉRATIONS INTERBANKAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES À TERME	-	-	-	-	-	-
FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET + EMPLOIS - RESSOURCES	-	-	-	-	-	-

Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'exigibilité

AUTRES EMPLOIS (+) RESSOURCES (-) N'AYANT PAS D'ECHEANCE CONTRACTUELLE ET DISPOSANT D'UN CARACTERE D'EXIGIBILITE						
	inférieure ou égale à 1 mois	3 mois	6 mois	1 an	5 ans	supérieure à 5 ans
Crédits : durée initiale > 1 an	887 975 926					
Caisse						
Comptes de cantonnement	757 660 694					
Comptes à vue	130 315 232					
Titres reçus en pension livrée	-776 566 496					
Autres valeurs à vue	- 756 511 965					
Autres Débiteurs et Crédeurs	- 20 054 530					
TOTAL NET AUTRES	111 409 430					

Note 12 : détail du Produit Net Bancaire

NOTE N° 12 COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	20 081 966	4 278
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTEREST SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	20 081 966	4 278
INTERETS SUR OPERATIONS SUR TITRES	0	0
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-7 074	-14 976
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS	-7 074	-14 976
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS SUR	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES		
COMMISSIONS (PRODUITS)	199 278 465	159 130 823
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	19 563 516	18 810 509
	0	0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
PRODUITS SUR MOYENS DE PAIEMENT	179 714 949	140 320 314
COMMISSIONS (CHARGES)	-33 091 593	-26 458 803
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	-18 709 376	-15 722 153
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
CHARGES SUR MOYENS DE PAIEMENT	-14 382 217	-10 736 650
GAINS SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-14 505 928	-10 816 064
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-14 505 928	-10 816 064
PRODUIT NET BANCAIRE	171 755 836	121 845 258

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Note 13 : Détail du résultat d'exploitation

NOTEN° 13 COMPTE DE RESULTAT (suite)	2023	2022
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-129 021 898	-104 128 145
FRAIS DE PERSONNEL	-60 542 253	-46 119 250
SALAIRES & APPOINTEMENTS	-37 198 594	-28 896 064
CHARGES SOCIALES	-15 082 332	-11 822 469
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	-3 805 663	-1 876 162
IMPOTS ET TAXES LIES AUX REMUNERATIONS	-4 455 664	-3 524 555
IMPOTS & TAXES	-1 391 470	-2 650 879
SERVICES EXTERIEURS	-62 741 751	-51 687 221
LOCATIONS	-2 862 382	-2 111 646
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-57 922 011	-47 489 613
TRANSPORTS ET DEPLACEMENT	-1 957 359	-2 085 962
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	-4 302 446	-2 582 479
DOTATIONS / REPRISES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-43 978	-1 088 317
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-7 178 865	-4 725 944
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-5 249 204	-3 196 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 929 661	-1 529 684
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	35 555 073	12 991 168
COUT DU RISQUE	-19 746 729	-12 335 989
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	-22 492 674	-14 469 762
REPRISES DE PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	12 681 104	5 942 796
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-1 090 091	-578 374
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	76 154	247 012
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES PROVISIONNEES	-8 820 822	-3 402 138
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES NON PROVISIONNEES	-100 401	-75 523
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 808 343	655 179
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	15 808 343	655 179
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-5 593 462	-112 919
DOTATIONS POUR FRBG	0	0
RESULTAT NET	10 214 881	542 260

IV - AUTRES INFORMATIONS

- Configuration du capital

Le capital de FPE s'élève à 770 440 euros et se trouve composé de 770 440 actions d'une valeur unitaire de 1 euro.

- Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle

Conformément aux articles L123-21 du Code de commerce, 38-2 bis du Code général des impôts et 512-4 du PCG (repris par le règlement 2014-07 de l'ANC) et conformément à ses Conditions Générales de Ventes (CGV), F.P.E. comptabilise à son compte de résultat les produits liés à la vente des coffrets et de la cotisation annuelle au moment de la date de souscription du compte ou à sa date anniversaire.

- Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclue à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

- Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 s'élève à 798 collaborateurs.

Cadres	488
Non Cadres	310

L'effectif moyen sur l'année 2023 était de 789 salariés.

V - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

NA

**FINANCIÈRE DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES
(la "Société")**

Société par Actions Simplifiée de droit français

Au capital de 770.440 €

Siège social : 1, place des Marseillais – 94220 CHARENTON LE PONT
753 886 092 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL CONSTATANT LE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE DU 19 JUIN
2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE 26 JUIN 2024,

Monsieur Thomas COURTOIS, agissant en sa qualité de Président de la Société, certifie par le présent acte avoir, conformément à l'article 19-B-4 des statuts de la Société, consulté les Associés par écrit le 19 juin 2024 sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Absence de Conventions Réglementées ;
- Nomination de la société Ernst & Young et Autres en tant que Commissaire aux comptes ;
- Renouvellement du mandat de la Société DELOITTE en tant que Commissaire aux Comptes ;
- Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance de Monsieur Hugues Maisonnier ;
- Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance de la Confédération Nationale des Buralistes de France ;
- Délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des Associés.

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes – soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils font apparaître un Produit Net Bancaire de 167.658.917 euros et un Résultat Net bénéficiaire de 10.214.881 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne *quitus* entier au Président, et ce, sans réserve, pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Après avoir pris connaissance du Résultat Net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à un montant de 10.214.881 euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter la somme distribuable ainsi obtenue comme il suit :

- report à nouveau : 10.214.881 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

TROISIÈME RÉOLUTION : ABSENCE DE CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

QUATRIÈME RÉOLUTION : NOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ERNST & YOUNG ET AUTRES EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président, décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, avec mission de certification des comptes : ERNST & YOUNG ET AUTRES, société par actions simplifiée à capitale variable, dont le siège social est sis 1-2 place des saisons 924000 Courbevoie - Paris la Défense immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 438 476 913 RCS Nanterre, pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

CINQUIÈME RÉOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DELOITTE EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président, décide de renouveler, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, avec mission de certification des comptes : DELOITTE & ASSOCIES, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 6 place de la Pyramide 92908 Paris la Défense CEDEX immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre, pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

SIXIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE MONSIEUR HUGUES MAISONNIER

L'Assemblée Générale décide du renouvellement du mandat de Monsieur Hugues Maisonnier, nommé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2018 et renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2021, né le 9 avril 1956 à 75015 Paris, en qualité de membre du Comité de surveillance de la Société.

Pour fonder sa décision de renouvellement du mandat de Monsieur Hugues Maisonnier, l'Assemblée Générale a apprécié notamment l'équilibre de compétences, d'honorabilité, d'expérience, de diversité ainsi que la capacité de compréhension des enjeux et des risques liés à l'activité réglementée de la Société, tant personnelles que collectives du membre du Comité.

L'Assemblée Générale a veillé à ce que Monsieur Hugues Maisonnier soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'il ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, qu'il dispose de la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat, le recul indispensable à ses fonctions et enfin le désir de protéger les intérêts et de veiller à la bonne marche de la Société.

Le renouvellement du mandat prendra effet à compter de la date d'approbation de la présente résolution, pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société, renouvelable à compter de ce jour, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre.

Conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas versé de rémunération à Monsieur Hugues Maisonnier pour son activité.

SEPTIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES BURALISTES DE FRANCE

L'Assemblée Générale décide du renouvellement du mandat de la Confédération Nationale des Buralistes de France (CNBF), représentée par Monsieur Alain Sauvage, nommée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2018 et renouvelée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2021, dont le siège social est situé au 23 rue Chaptal 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris au numéro 784 359 796, en qualité de membre du Comité de surveillance de la Société.

Pour fonder sa décision de renouvellement du mandat de la CNBF, l'Assemblée Générale a apprécié notamment l'équilibre de compétences, d'honorabilité, d'expérience, de diversité ainsi que la capacité de compréhension des enjeux et des risques liés à l'activité réglementée de la Société, tant personnelles que collectives du membre du Comité.

L'Assemblée Générale a veillé à ce que le représentant permanent de la CNBF soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'il ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, qu'il dispose de la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat, le recul indispensable à ses fonctions et enfin le désir de protéger les intérêts et de veiller à la bonne marche de la Société.

Le renouvellement du mandat prendra effet à compter de la date d'approbation de la présente résolution, pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société, renouvelable à compter de ce jour, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre.

Conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas versé de rémunération à la CNBF pour son activité.

HUITIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DES POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant le résultat du vote des présentes, en vue de procéder à toutes les formalités prescrites par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

A cette fin, il a été envoyé à chaque Associé le rapport de gestion du Président, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2023 et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Il ressort du dépouillement des bulletins des Associés que ces résolutions ont été approuvées par les deux Associés totalisant ensemble l'intégralité des droits de vote.

Par suite, il est constaté que ces résolutions sont régulières et définitives comme ayant été approuvées à la majorité requise de la moitié ($\frac{1}{2}$) des droits de vote dont disposent les Associés.

Tous pouvoirs sont donnés à Medialex, 4 place du 8 mai 1945, 92532 Levallois-Perret, pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus relatées.

Fait à Charenton-Le-Pont, le 26 juin 2024,

Thomas COURTOIS

Président

THOMAS COURTOIS

FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Société par actions simplifiée

1, place des Marseillais

94220 CHARENTON LE PONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Société par actions simplifiée

1, place des Marseillais

94220 CHARENTON LE PONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, enclosed within a circular stamp or seal.

Jean-Vincent COUSTEL

Associé

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

FPE FINANCIÈRE DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

Table des matières

BILAN-ACTIF	3
BILAN-PASSIF	4
HORS BILAN	5
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	7
I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
II - PRINCIPES ET MÉTHODES	8
a) PRÉSENTATION DES COMPTES	8
b) PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES	8
c) COMPTES DE BILAN	8
ACTIF	8
- <i>Créances sur les établissements de crédit</i>	8
- <i>Opérations avec la clientèle</i>	9
- <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	9
- <i>Portefeuille titres</i>	9
Titres de placement	9
Titres de participations	9
Autres immobilisations financières	9
- Immobilisations corporelles et incorporelles	10
- <i>Autres actifs</i>	10
- <i>Comptes de régularisation</i>	10
PASSIF	11
- <i>Autres passifs</i>	11
- <i>Comptes de régularisation</i>	11
- <i>Provisions pour risques et charges</i>	11
- <i>Provisions pour indemnités de fin de carrière</i>	11
- <i>Capitaux propres hors FRBG</i>	11
d) COMPTES HORS BILAN	12
- <i>Engagements de financement</i>	12
- <i>Engagements de garantie</i>	12
- <i>Engagements sur titres</i>	12
e) COMPTE DE RÉSULTAT	12
- <i>Intérêts et produits assimilés</i>	12
- <i>Intérêts et charges assimilés</i>	12
- <i>Commissions nettes</i>	12
- <i>Charges générales d'exploitation</i>	12

- <i>Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice</i>	12
- <i>Coût du risque</i>	13
III - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	13
Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit	13
Note 2 : opérations avec la clientèle	14
Note 3 : actions et autres titres à revenu variable	15
Note 4 : Parts dans les entreprises liées	16
Note 4 bis : tableau des filiales et participations	17
Note 5 : immobilisations incorporelles et corporelles	17
Note 6 : autres actifs et autres passifs	17
Note 7 : comptes de régularisation	18
Note 8 : provisions	19
Note 9 : variation des capitaux propres et assimilés	19
Note 10 : engagements hors bilan	19
Note 11 : maturités – répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir	20
Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'exigibilité	21
Note 12 : détail du Produit Net Bancaire	22
Note 13 : Détail du résultat d'exploitation	23
IV - AUTRES INFORMATIONS	24
- <i>Configuration du capital</i>	24
- <i>Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle</i>	24
- <i>Transactions avec les parties liées</i>	24
- <i>Effectifs</i>	24
V - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	24

BILAN-ACTIF

Montants en €

ACTIF	Notes	31/12/2023 TOTAL	31/12/2022
Caisse, Banques Centrales, CCP		0	0
Effets Publics et Valeurs assimilées		0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	887 975 926	890 217 335
Opérations avec la Clientèle	2	4 081 370	5 718 566
Obligations et Autres Titres à revenu fixe		0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	0	0
Participations et Autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les Entreprises liées / Dotations des Succursales à l'étranger		0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat		0	0
Location Simple		0	0
Immobilisations incorporelles	5	26 987 018	17 615 720
Immobilisations corporelles	5	6 309 463	6 516 744
Capital souscrit non versé		0	0
Actions Propres		0	0
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Autres Actifs	6	18 909 059	8 797 153
Comptes de Régularisation	7	31 648 021	52 954 868
Total actif		975 910 857	981 820 386

BILAN-PASSIF

Montants en €

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1	136 407 203	234 450 436
Opérations avec la Clientèle	2	756 511 965	685 501 281
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres Passifs	6	38 963 589	22 237 928
Comptes de Régularisation	7	1 820 232	5 729 586
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Provisions pour Risques et Charges	8	5 396 094	6 479 085
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		0	0
Capitaux Propres Hors FRBG	9	36 811 773	27 422 071
Capital souscrit		770 440	770 440
Primes d'Emission		45 982 679	45 982 679
Réserves		77 044	77 044
Ecart de Réévaluation		0	0
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau (+/-)		-9 376 787	-19 950 352
Résultat en instance d'affectation		-10 856 484	0
Résultat de l'exercice (+/-)		10 214 881	542 260
Total passif		975 910 857	981 820 386

HORS BILAN

Montants en €

HORS-BILAN	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie	10	811 050	811 050
Engagements sur titres		0	0

COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en €

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	12	20 081 966	4 278
- Intérêts et charges assimilées	12	7 074	14 976
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		0	0
+ Produits sur opérations de location simple		0	0
- Charges sur opérations de location simple		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
+ Commission (produits)	12	199 278 465	159 130 823
- Commissions (charges)	12	33 091 593	26 458 803
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	12	14 505 928	10 816 064
PRODUIT NET BANCAIRE		171 755 836	121 845 258
- Charges générales d'exploitation	13	129 021 898	104 128 145
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	13	7 178 865	4 725 944
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		35 555 073	12 991 168
+/- Coût du risque	13	-19 746 729	-12 335 989
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 808 343	655 179
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		15 808 343	655 179
+/- Résultat exceptionnel		0	0
+/- Impôt sur les bénéfices	13	5 593 462	112 919
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		10 214 881	542 260

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nickel a continué en 2023 sa forte croissance en France et à l'internationale avec 3.7 millions de clients à fin décembre 2023 en Europe:

- En France, le réseau de buralistes installés est passé de 6.900 points de vente fin décembre 2022 à 7.400 fin décembre 2023.
- Sur l'année 2023, 618.000 personnes ont ouvert un compte de paiement dans les livres de la Société (un "Compte Nickel") en France, portant la totalité des ouvertures de comptes depuis le lancement de l'activité de la Société à plus de 3.5 millions de Comptes Nickel fin décembre 2023.
- A l'international, le réseau se développe également à travers la présence de Nickel dans 1 700 points de vente en Espagne, 300 points de vente en Belgique, 425 points de vente au Portugal et 180 points de vente en Allemagne
- La croissance du parc de clients continue également en Europe avec l'ouverture de 140 000 comptes en Espagne, 9 000 comptes en Belgique, 12 500 comptes au Portugal et 1 800 comptes en Allemagne.

Cette croissance se reflète au niveau du compte de résultat :

- Augmentation du Produit Net Bancaire de 41% couplé à la continuité de nos investissements
- Un résultat positif de 10 214 881 euros

L'année 2023 a été également celle de changements majeurs :

- Évolution constante de l'offre proposé aux clients autour du paiement digital (Apple Pay) et la personnalisation de la carte avec My Nickel
- Diversification de l'offre à travers des pilotes sur l'offre de Crédit ou Assurance.
- Lancement commercial de la succursale en Allemagne
- Mise en place d'une convention de rémunération de nos dépôts

II - PRINCIPES ET MÉTHODES

a) PRÉSENTATION DES COMPTES

La SAS F.P.E. a un statut d'établissement de paiement, ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français.

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes et au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Pour les comptes individuels, sera appliqué à F.P.E. l'ensemble des dispositions applicables aux établissements de crédit.

b) PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

c) COMPTES DE BILAN

ACTIF

- Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Du fait de son statut d'établissement de paiement et conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier relatif à la protection de la clientèle, FPE doit cantonner les fonds reçus de la clientèle sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit.

- Opérations avec la clientèle

Les créances impayées sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2221-9 du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Une dépréciation de créance individualisée est constatée dès lors qu'en date d'établissement des comptes le recouvrement des sommes débitées est compromis.

Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées de l'encours des comptes.

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

- Portefeuille titres

Ce poste est régi par les articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC 2014-07, qui précisent les champs d'application et définitions des titres.

Titres de placement

L'ensemble de ce portefeuille est comptabilisé en titres de placement. Ainsi conformément aux articles 2331-1 à 2332-4, les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène de titres. Les plus ou moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de participations

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou d'acquisition, nette des amortissements cumulés.

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément :

	<i>Durée</i>	<i>Méthode</i>
Frais de développement	3 à 5 ans	L
Logiciels et programmes informatiques	5 ans	L
Agencements et installations	5 ans	L
Matériel de sécurité	6 ans et 6 mois	L
Matériel informatique	3 à 5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

L : linéaire

A chaque clôture des comptes, FPE apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- *Autres actifs*

Ce poste regroupe principalement les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les immobilisations financières.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les règles de classification des créances sont conformes au règlement n° 2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 (déclassement dès 90 jours de retard de règlement).

Ces créances sont classées sous quatre catégories :

- Créances clientes saines Créances pour lesquelles l'antériorité est inférieure à trois mois et sur lesquelles aucun risque de non-recouvrement n'a été identifié ;
- Créances restructurées : suite à un accord de remboursement avec le débiteur, peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale ;
- Créances douteuses : il s'agit des créances qui sont soit impayées depuis au moins trois mois, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non-recouvrement.
- Créances douteuses compromises : il s'agit des créances douteuses pour lesquelles la société considère que la situation est irrémédiablement compromise et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

- *Comptes de régularisation*

Sous ce chapitre sont enregistrées les charges comptabilisées d'avance.

Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance.

PASSIF

- *Autres passifs*

Ce poste regroupe principalement les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs.

- *Comptes de régularisation*

Les comptes de régularisation passif sont principalement constitués de prélèvements rejetés.

- *Provisions pour risques et charges*

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03.

Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite et les provisions pour risques et charges.

- *Provisions pour indemnités de fin de carrière*

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée et comptabilisée en application de la recommandation ANC 2013-02 suivant le régime des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses prises pour calculer la provision indemnités de fin de carrière (IFC) au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2%
- Taux d'inflation : 2,3%

- Taux de charges sociales patronales :

Société	Cadres	Non cadres
FPE NICKEL	57%	44%

- *Capitaux propres hors FRBG*

Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

d) COMPTES HORS BILAN

- Engagements de financement

Néant au 31 décembre 2023.

- Engagements de garantie

BNP Paribas est caution solidaire de FPE auprès de PFO (bailleur locaux Nantes) pour les obligations de FPE au titre du bail commercial.

- Engagements sur titres

Néant au 31 décembre 2023.

e) COMPTE DE RÉSULTAT

- Intérêts et produits assimilés

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe
- Les autres intérêts et produits assimilés (dont notamment la rémunération des dépôts clients)

- Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

- Commissions nettes

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers.

Figurent notamment à ce poste, les commissions perçues en qualité d'intermédiaire pour des opérations de placement, les commissions qualifiées de conseil et les commissions administratives de référencement.

- Charges générales d'exploitation

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

- Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Conformément à l'article R123-198 du code de commerce, le montant total des honoraires aux commissaires aux comptes est réparti comme suit :

Nature	Montant
Audit des comptes FPE	122 595
Autres prestations	60 500
Total	183 095

- Coût du risque

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

III - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit

NOTE N° 1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2023	2022
COMPTES A VUE	887 975 926	890 217 335
Dont comptes de cantonnement	757 660 694	685 490 006
Dont comptes à vue	130 315 232	204 727 329
COMPTES ET PRETS A TERME	0	0
TOTAL	887 975 926	890 217 335
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	887 975 926	890 217 335
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	887 975 926	890 217 335

NOTE N° 1 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2023	2022
COMPTES A VUE	136 407 203	234 450 436
Dont comptes à vue	136 407 203	234 450 436
COMPTES ET PRETS A TERME	0	0
TOTAL	136 407 203	234 450 436
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	136 407 203	234 450 436
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	136 407 203	234 450 436

Note 2 : opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes de dépôts correspondant au cantonnement à l'actif.

NOTEN° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2023	2022
CREDITS A LA CLIENTELE	4 081 370	5 718 566
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 738 697	5 134 281
VALEURS NON IMPUTEES	1 342 673	584 285
CREANCES DOUTEUSES Cotisations	19 608 499	7 876 996
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-19 608 499	-7 876 996
CREANCES RATTACHEES	0	0
TOTAL	4 081 370	5 718 566
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	4 081 370	5 718 566
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	4 081 370	5 718 566

NOTEN° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE PASSIF	2023	2022
DETTES A LA CLIENTELE	756 511 965	685 501 281
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	748 835 827	679 607 522
AUTRES SOMMES DUES EN INST ANCE D'AFFECTATION	7 676 138	5 893 759
DETTES RATTACHEES	0	0
TOTAL	756 511 965	685 501 281
REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	756 511 965	685 501 281
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	756 511 965	685 501 281

En 2023, 2 549 k€ ont été dépréciés au titre des cotisations partielles.

Note 3 : actions et autres titres à revenu variable

En euros

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE				
(En euros)				
ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustements de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2023	12/2023	12/2023	12/2022
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0		0	0
Titres d'investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

Note 4 : Parts dans les entreprises liées

En euros

Libellé	12/2023	12/2022
Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Provision pour dépréciation Parts dans des SCI de promotion TOTAL IMMOB. FINANCIERES		

RUBRIQUES	Valeurs brutes début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Parts dans des SCI de promotion			
TOTAL immobilisations financières :			

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Diminutions par virements	Diminutions par cessions	Valeurs brutes fin d'exercice	Réévaluations légal es
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Ajustements de Valeurs début d'exercice	Diminutions par cessions	Augmentations de l'exercice	Ajustements de Valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Parts dans des établissements de crédit Parts dans des entreprises non financières Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

Note 4 bis : tableau des filiales et participations

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et Reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales détenues à + de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Participations détenues à + de 10% et de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Autres Filiales et Participations	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	

Note 5 : immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE N° 5 IMMOBILISATIONS	2023	2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 309 463	6 516 744
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 804 666	13 082 287
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-8 495 204	-6 565 543
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 185 998	15 461 084
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 620 362	20 646 245
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-10 434 364	-5 185 161
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 021	2 154 636
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 021	2 154 636
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	33 296 481	24 132 464

Note 6 : autres actifs et autres passifs

NOTE N° 6 AUTRES ACTIFS	2023	2022
DEBITEURS DIVERS	18 909 059	8 797 153
DEPOTSET CAUTIONNEMENTS	7 059 616	455 088
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	938 294	1 385 203
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	21 475	32 216
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	4 396 121	438 765
AUTRES DEBITEURS DIVERS	5 322 503	4 774 871
COMPTES DE STOCK ET EMPLOIS DIVERS	1 171 050	1 711 012
TOTAL	18 909 059	8 797 153

NOTE N° 6 AUTRES PASSIFS	2023	2022
CREDITEURS DIVERS	38 963 589	22 237 928
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	17 441 287	11 129 074
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	11 473 867	7 131 047
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES	3 625 298	1 807 677
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	6 787 413	1 708 579
AUTRES CREDITEURS DIVERS	-364 276	461 551
TOTAL	38 963 589	22 237 928

Note 7 : comptes de régularisation

NOTEN° 7 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	2023	2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 452 639	2 806 740
PRODUITS A RECEVOIR	6 699 608	9 247 224
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	21 495 774	40 900 905
TOTAL	31 648 021	52 954 868

NOTEN° 7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	2023	2022
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
CHARGES A PAYER	1 626 988	2 588 430
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	193 244	3 141 155
TOTAL	1 820 232	5 729 586

L'ensemble des comptes relatifs aux comptes SEPA/Rejets sont traités en net. Le solde net est débiteur et donc classé en comptes de régularisation Actif.

La position du compte de cantonnement et des comptes clients représente une situation arrêtée à un instant T. Nickel traitant les opérations en temps réel, un compte de régularisation de cantonnement a été créé en 2020 pour représenter l'écart des opérations enregistrées sur les comptes clients dans l'outil de Core Banking Cobalt, mais pas encore comptabilisées.

Ce compte de régularisation de cantonnement (16 M€) a été classé sous le poste comptes de régularisation divers débiteurs FPE France.

Note 8 : provisions

NOTE N° 8 PROVISIONS	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2023
PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0	0	0	0
INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE	171 679	106 355	-22 028	0	256 006
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	6 307 405	11 480 966	-12 648 283	0	5 140 088
<i>dont litiges clients</i>	220 090	104 755	-73 170		251 674
<i>dont litiges salariés</i>	181 407	20 000	-24 769		176 639
<i>dont fraudes</i>	724 722	4 442 022	-3 770 927		1 395 817
<i>dont suspens</i>	531 354	327 024	-761 700		96 678
<i>dont autres</i>	662 365	739 237	-711 671		689 931
<i>dont autres incidents</i>	106 175	0	-51 294		54 881
<i>dont Comptes Débiteurs</i>	2 881 292	4 969 396	-6 254 753		1 595 935
<i>dont Amendes et pénalités</i>	1 000 000	878 533	-1 000 000		878 533
TOTAL	6 479 085	11 587 321	-12 670 312	0	5 396 094

Note 9 : variation des capitaux propres et assimilés

NOTE N° 9 CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	31/12/2023
(En euros)					
CAPITAL	770 440				770 440
PRIMES D'EMISSION	45 982 679				45 982 679
RESERVE LEGALE	77 044				77 044
AUTRES RESERVES	0				0
REPORT A NOUVEAU	-19 950 352	11 398 744			-9 376 787
				-825 179	-825 179
RESULTAT DE L'EXERCICE	542 260	-11 398 744		10 214 881	-641 603
TOTAL	27 422 071	0	0	10 214 881	36 811 773

Le capital social de la Société s'élève à un montant de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440 €) Euros divisé en sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770.440) actions ordinaires de 1 Euro de valeur nominale, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées en totalité.

Note 10 : engagements hors bilan

NOTE N° 10 ENGAGEMENTS HORS BILAN	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	811 050	811 050
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	811 050	811 050

Note 11 : maturités – répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir

NOTE 11. MATURETES – RÉPARTITION DES EMPLOIS, DES RESSOURCES ET DES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

EMPLOIS	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DÉTIRÉS O RERIEET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
CONCOURS À LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
Prêts à terme à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiale ≤ 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France ou à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiale > 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à la Banque de France ou créances hypothécaires visées à l'article L. 515 14 du Code monétaire et financier	-	-	-	-	-	-
Créances refinançables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non mobilisables ou non refinançables	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et assimilées (encours financier)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Opérations de location simple (encours financier)	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Autres institutions financières	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables détenus en portefeuille	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et la CDC	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
PRÉTS SUBORDONNÉS À TERME	-	-	-	-	-	-
RESSOURCES						
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DÉTIRÉS O RERIEET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES À TERME	-	-	-	-	-	-
FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET + EMPLOIS - RESSOURCES	-	-	-	-	-	-

Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'exigibilité

AUTRES EMPLOIS (+) RESSOURCES (-) N'AYANT PAS D'ECHEANCE CONTRACTUELLE ET DISPOSANT D'UN CARACTERE D'EXIGIBILITE						
	inférieure ou égale à 1 mois	3 mois	6 mois	1 an	5 ans	supérieure à 5 ans
Crédits : durée initiale > 1 an	887 975 926					
Caisse						
Comptes de cantonnement	757 660 694					
Comptes à vue	130 315 232					
Titres reçus en pension livrée	-776 566 496					
Autres valeurs à vue	- 756 511 965					
Autres Débiteurs et Crédeurs	- 20 054 530					
TOTAL NET AUTRES	111 409 430	-	-	-	-	-

Note 12 : détail du Produit Net Bancaire

NOTE N° 12 COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	20 081 966	4 278
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTEREST SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE INTERETS SUR OPERATIONS SUR TITRES	20 081 966 0	4 278 0
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-7 074	-14 976
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS SUR	-7 074 0	-14 976 0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES		
COMMISSIONS (PRODUITS)	199 278 465	159 130 823
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	19 563 516 0	18 810 509 0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE PRODUITS SUR MOYENS DE PAIEMENT	0 179 714 949	0 140 320 314
COMMISSIONS (CHARGES)	-33 091 593	-26 458 803
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE CHARGES SUR MOYENS DE PAIEMENT	-18 709 376 0 0 -14 382 217	-15 722 153 0 0 -10 736 650
GAINS SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-14 505 928	-10 816 064
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-14 505 928	-10 816 064
PRODUIT NET BANCAIRE	171 755 836	121 845 258

Note 13 : Détail du résultat d'exploitation

NOTEN° 13 COMPTE DE RESULTAT (suite)	2023	2022
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-129 021 898	-104 128 145
FRAIS DE PERSONNEL	-60 542 253	-46 119 250
SALAIRES & APPOINTEMENTS	-37 198 594	-28 896 064
CHARGES SOCIALES	-15 082 332	-11 822 469
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	-3 805 663	-1 876 162
IMPOTS ET TAXES LIES AUX REMUNERATIONS	-4 455 664	-3 524 555
IMPOTS & TAXES	-1 391 470	-2 650 879
SERVICES EXTERIEURS	-62 741 751	-51 687 221
LOCATIONS	-2 862 382	-2 111 646
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-57 922 011	-47 489 613
TRANSPORTS ET DEPLACEMENT	-1 957 359	-2 085 962
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	-4 302 446	-2 582 479
DOTATIONS / REPRISES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-43 978	-1 088 317
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-7 178 865	-4 725 944
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-5 249 204	-3 196 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 929 661	-1 529 684
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	35 555 073	12 991 168
COUT DU RISQUE	-19 746 729	-12 335 989
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	-22 492 674	-14 469 762
REPRISES DE PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	12 681 104	5 942 796
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-1 090 091	-578 374
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	76 154	247 012
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES PROVISIONNEES	-8 820 822	-3 402 138
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES NON PROVISIONNEES	-100 401	-75 523
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 808 343	655 179
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	15 808 343	655 179
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-5 593 462	-112 919
DOTATIONS POUR FRBG	0	0
RESULTAT NET	10 214 881	542 260

IV - AUTRES INFORMATIONS

- Configuration du capital

Le capital de FPE s'élève à 770 440 euros et se trouve composé de 770 440 actions d'une valeur unitaire de 1 euro.

- Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle

Conformément aux articles L123-21 du Code de commerce, 38-2 bis du Code général des impôts et 512-4 du PCG (repris par le règlement 2014-07 de l'ANC) et conformément à ses Conditions Générales de Ventes (CGV), F.P.E. comptabilise à son compte de résultat les produits liés à la vente des coffrets et de la cotisation annuelle au moment de la date de souscription du compte ou à sa date anniversaire.

- Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclue à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

- Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 s'élève à 798 collaborateurs.

Cadres	488
Non Cadres	310

L'effectif moyen sur l'année 2023 était de 789 salariés.

V - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

NA